

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Forage profond La Tuillière (N°BSS : 08305x0030/F) - Commune de Fonroque (24)  
Prélèvement, production et distribution d'eau potable, Mise en place des périmètres de protection, Demande d'autorisation préfectorale

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

SIAEP des COTEAUX SUD BERGERACOIS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Paul JAMMES - Président du syndicat

RCS / SIRET

a

t

Forme juridique Syndicat intercommunal

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/ CE). Sous-rubrique d : Dispositifs de captage des eaux souterraines en ZRE	Régularisation administrative du forage (sommets du Crétacé supérieur) pour la production d'eau potable (station de Tuillière - Fonroque ( 24).

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Dossier de régularisation de la production et de la distribution d'eau potable à partir d'un forage avec mise en place des périmètres de protection réglementaires. Le forage a été réalisé en 1987, il n'a fait l'objet d'aucune procédure.

#### 4.2 Objectifs du projet

Desservir en eau potable la population présente sur le territoire couvert par la SIAEP d'Eymet qui couvre 9 communes. La population desservie actuelle est de 4 000 habitants. Elle devrait être de l'ordre de 4 500 à l'horizon 2030.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux d'importance n'est prévu, le forage étant en exploitation depuis 1987.

Aucun travaux de mise en conformité n'est prévu.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du forage se fera de façon à répondre aux besoins en eau du syndicat.

La demande d'autorisation préfectorale porte sur :

En situation normale :

- Volume annuel : 350 000 m<sup>3</sup>
- Volume journalier moyen : 1 000 m<sup>3</sup> ;
- Volume journalier de pointe : 1 800 m<sup>3</sup>/j
- Débit horaire d'exploitation : 80 m<sup>3</sup>/h.

En situation exceptionnelle (arrêt du forage de Carroussel (deuxième ressource du syndicat) de 2 mois) :

- Volume annuel : 400 000 m<sup>3</sup>
- Volume journalier moyen : 1 100 m<sup>3</sup> ;
- Volume journalier de pointe : 1 900 m<sup>3</sup>/j
- Débit horaire d'exploitation : 80 m<sup>3</sup>/h.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

- Le code de l'environnement, articles R214-1 à R214-56, rubrique 1.3.1.0.
- Le Code de l'environnement, articles R181-1 à R 181-56
- Le code de l'environnement articles R122-1 à R122-24,
- Le code de la santé publique, articles R1321-1 à R1321-63,
- L'arrêté du 11 janvier 2007,
- L'arrêté ministériel du 20 juin 2007,
- Le décret 2003-868 du 11 septembre 2003,
- Le décret 2003-869 du 11 septembre 2003,
- Les arrêtés ministériels du 11 septembre 2003.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Forage captant la nappe du Jurassique supérieur (calcaires du sommet de Crétacé supérieur)	
Profondeur	336 m
Chambre de pompage : diamètre	340 mm
tubage cimenté à l'extérieur	Entre le sol et 250 m
Partie captée : crépine	Entre 250 et 321 m
Diamètre	6" (152 mm)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit "Moulin à Vent"  
Commune de Fonroque  
Parcelle 6108section ZB

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 24' 38" E Lat. 44° 42' 17" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Lambert 93

Forage : X = 494 928 m Y = 6 404 006 Z = 133 m NGF

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE du département de la Dordogne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La définition des périmètres de protection immédiate et rapprochée du forage est pour partie l'objet de la demande.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de ZNIEFF et de site Natura 2000 recensés sur la commune de Fonroque. Le forage de Tuilière se situe à plus de 4.5 km des sites Natura 2000 FR7200675 « Grotte de Saint-Sulpice-d'Eymet » et FR7200692 « Réseau hydrographique du Dropt ». Il est à noter qu'en Dordogne, le Dropt n'est pas identifié comme site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Forage : nappe du sommet des calcaires du Crétacé supérieur supérieur captif, masse d'eau FRFG072, classée en mauvais état quantitatif et bon état qualitatif dans le SDAGE 2016-2021. L'usage "eau potable" est un usage prioritaire
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'incidence des prélèvements est compatible avec l'exploitation des forages les plus proches captant la nappe du sommet du Crétacé supérieur, incidence estimée dans le dossier "loi sur l'eau". Le forage le plus proche (2,9 km) est le forage du Carrousel, également exploité par le SIAEP d'Eymet. L'exploitation des deux forages est conduite de façon à une répartition équilibrée des prélèvements dans chaque forage. Les autres forages recensés sont distants d'environ 11 km
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nappe du sommet du Crétacé captée par le forage est captive, elle n'a donc pas localement le lien directe avec les eaux superficielles.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pompe est immergée dans le forage vers 150 m de profondeur, son bruit n'est pas perceptible hors du cabanon abritant la tête de forage
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux de lavage des filtres (déferrisation) dans le fossé de bord de route</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Conformément à la réglementation, un contrôle sanitaire des eaux brutes et des eaux distribuées est réalisé par l'ARS.

Des compteurs d'eau sont installés sur les exhaures du forage et en sortie de station.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fait l'objet de deux procédures conjointes au titre du code de l'environnement et de la santé publique, avec production d'un dossier soumis à enquête publique. Il est instruit par la police de l'eau (DDT 24) et par l'ARS. Il est soumis à l'avis du CODERST du département de la Dordogne.

Les incidences principales sont sur les milieux aquatiques largement traités dans le dossier "loi sur l'eau".

Compte tenu de ces éléments, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Signature par ordre de maître  
d'ouvrage délégué

Fait à **Sainte Foy la Grande**

le, **4 octobre 2017**

Signature

**EURL MARSAC-BERNEBE H.E.H**  
43 rue Denfert Rochereau  
33220 SAINTE FOY LA GRANDE  
Tél/Fax : 05 57 41 01 69  
Siret : 484 611 226 00027

## Annexe 2

### Localisation du projet

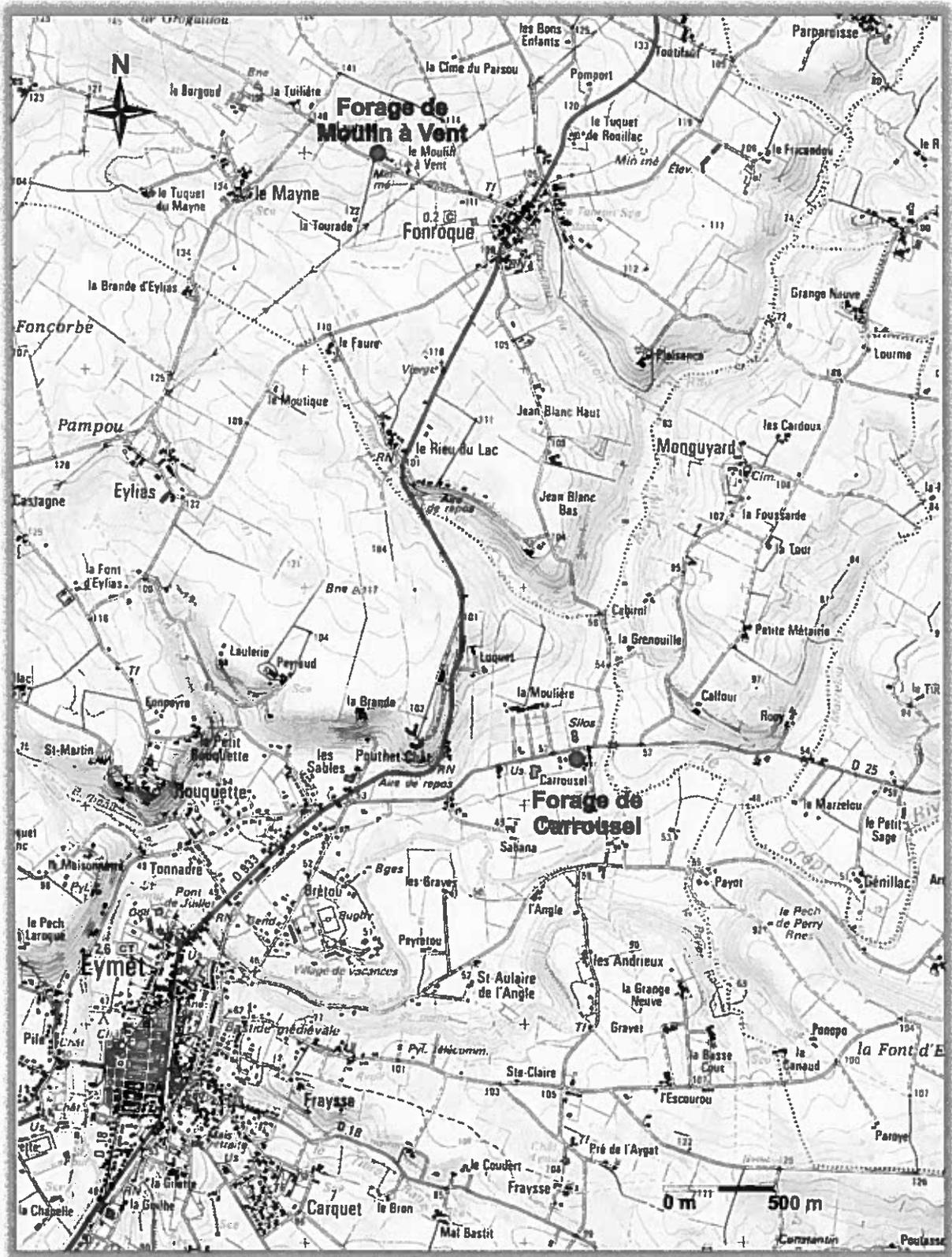


Figure 1 : Localisation des ouvrages AEP du SIAEP de d'Eymet

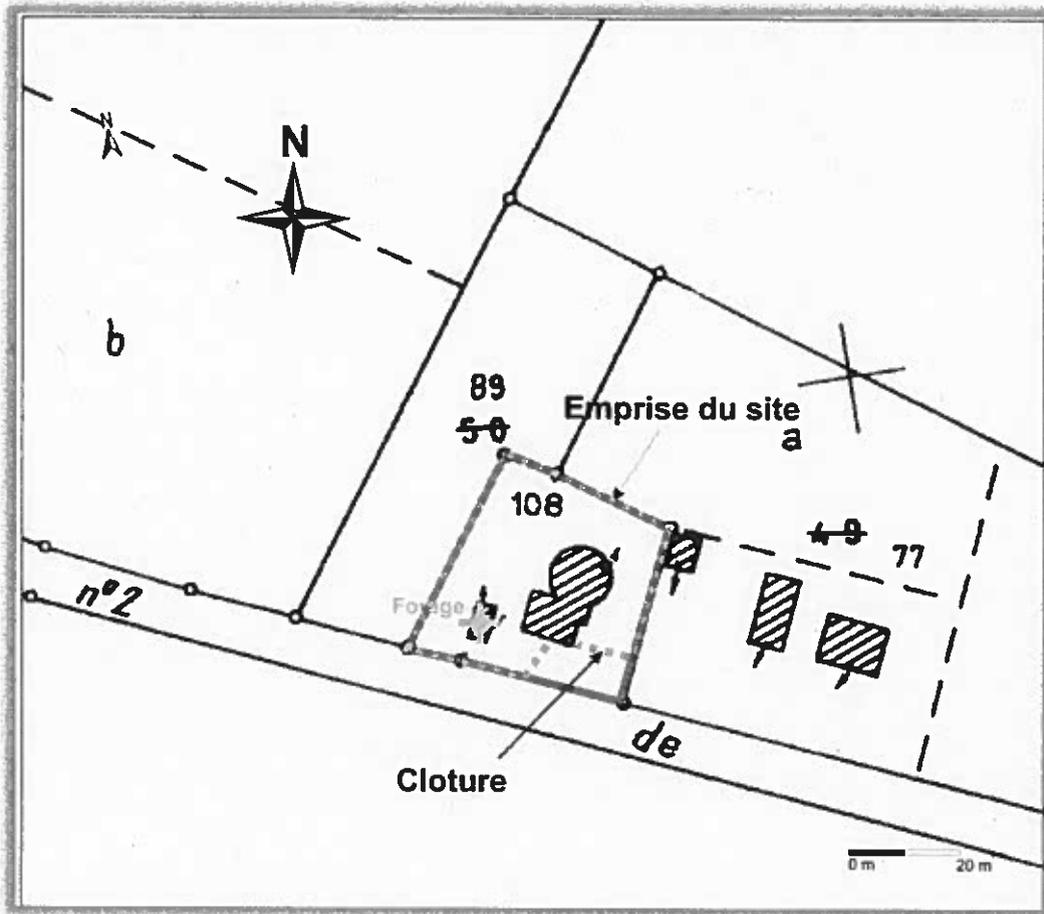


Figure 2 : Localisation du forage de Tuilière sur le plan cadastral (parcelle 108 section ZB)

## Annexe 3

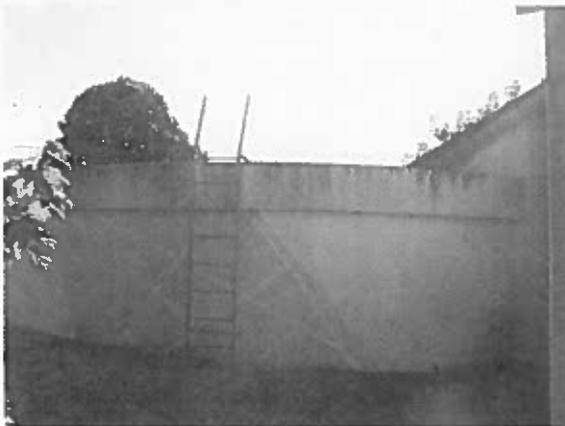
### Photographies du site (7 juin 2016)



Site vue depuis la route communale



Cabanon abritant la tête de forage



Bâche de stockage de l'eau avant distribution



Arrière du site



Cabanon abritant le forage



Tête du forage

## Annexe 4

### Description des ouvrages

Le forage de Tuilière a été réalisé par l'entreprise Sud-ouest forage du 03/03/1987 au 22/10/1987.

#### ➤ Forage

Les caractéristiques techniques d'origine du forage sont les suivantes :

Tableau 1 : Caractéristiques techniques du forage de Tuilière – Données foreur

Forage	Profondeur (m)	Diamètre (mm)		
	0 à 250	445		
	250 à 336	311		
Equipement	Profondeur (m)	Diamètre (mm)	Nature	Espace annulaire
	0 à 200	340	Acier	Cimentation
	A 200 m	Cône de réduction		Cimentation
	200 à 247	245	Acier	Cimentation
	227 à 237	152	Tube porte crépine acier inoxydable	Gravier 5 230 l
	237 à 321	152	Crépine acier inoxydable Fils enroulés	
	321 à 336			Remblai

La lecture des comptes rendus de chantier révèle que lors des opérations de nettoyage du forage, une mauvaise manipulation a entraîné une détérioration de la crépine en place, elle a dû être surforée et remplacée. D'après les données du foreur, le tube porte crépine serait positionné entre 227 et 237 m de profondeur, la crépine entre 237 m et 321 m. Le tableau ci-dessus tiens compte de ces observations. La coupe technique donnée ci-dessous a été réalisée suite aux observations du tubage lors du diagnostic décennal de l'ouvrage. La coupe technique disponible sous Infoterre ne correspond pas à la coupe technique réelle de l'ouvrage.

L'espace annulaire entre le terrain et le tube plein de la chambre de pompage est cimenté. Le forage est donc conforme à la réglementation, selon l'article 7 de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003. Cette cimentation interdit l'infiltration des eaux de surface au sein de l'ouvrage et exclut également les risques de mise en relation de la nappe captée avec les nappes superficielles sus-jacentes.

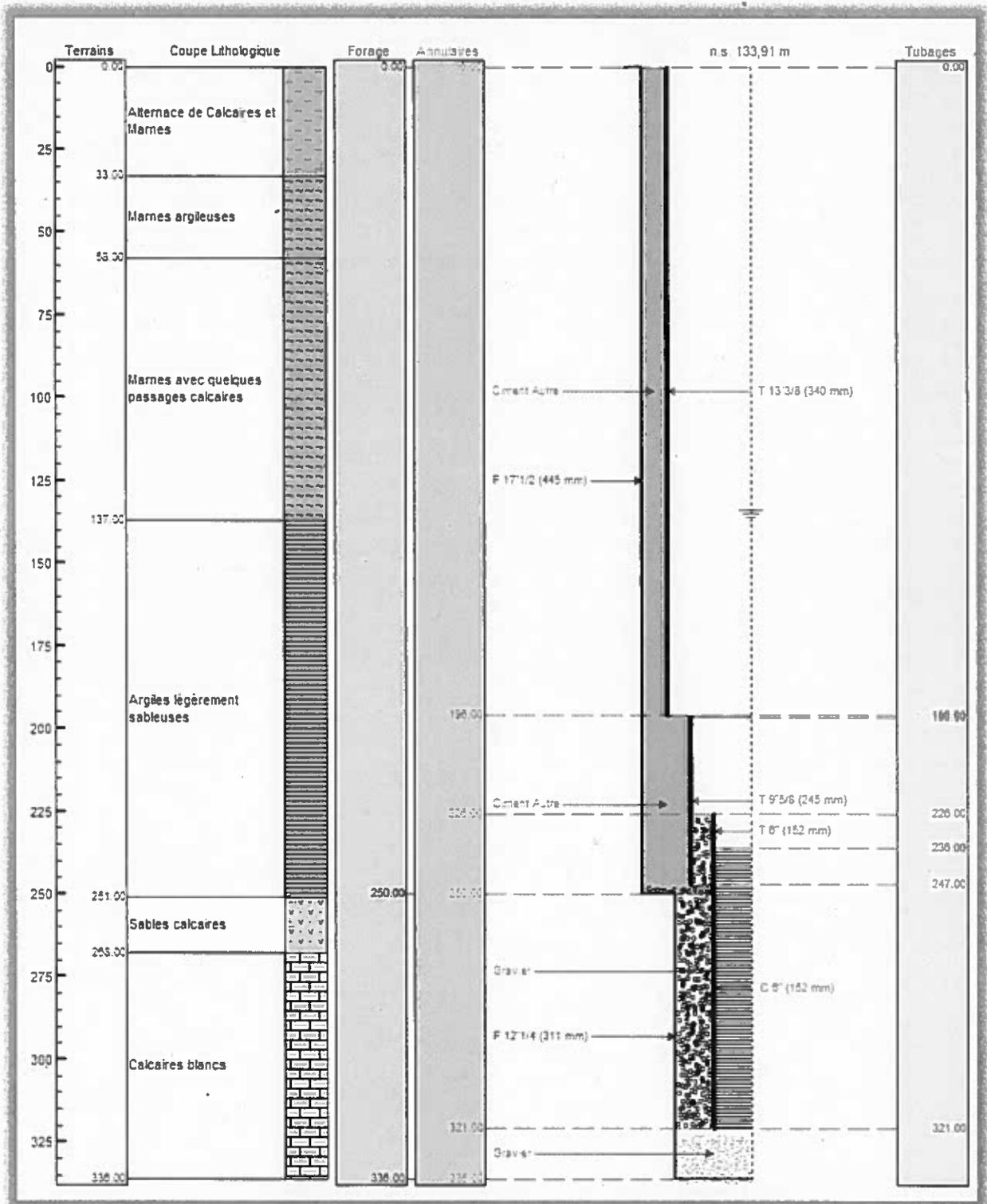


Figure 3 : Coupe technique et géologique du forage de Tuilière d'après le diagnostic décennal

## Annexe 5



Figure 4 : Environnement proche de la station de pompage de « Tuilière » - Août 2015

## ANNEXE 6

### ZNIEFF et Natura 2000

Il n'y a pas de ZNIEFF et de site Natura 2000 recensés sur la commune de Fonroque.

Le forage de Tuilière se situe à plus de 4.5 km des sites Natura 2000 FR7200675 « Grotte de Saint-Sulpice-d'Eymet » et FR7200692 « Réseau hydrographique du Dropt ». Il est à noter qu'en Dordogne, le Dropt n'est pas identifié comme site Natura 2000.

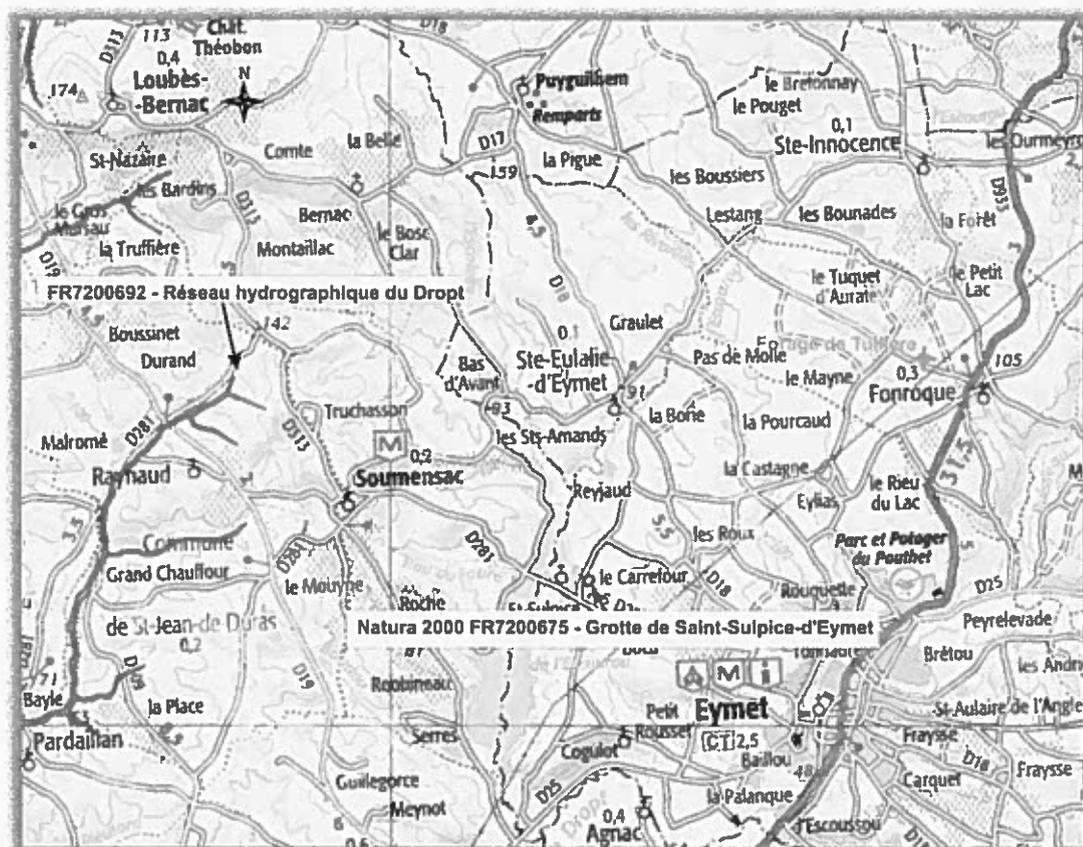


Figure 5 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du forage de Tuilière

Le site de Tuilière est situé en dehors de sites Natura 2000.

Le forage de Tuilière est implanté en zone rurale, il est encadré par une habitation et des terres agricoles. La parcelle supportant le site étant aménagée, il n'est pas favorable au développement d'espèces rares, il ne présente pas d'intérêt écologique particulier.